



ᑭᓄᓐ-ᓕᓄᓐ ᓃᓄᓐᓄᓐᓄᓐᓄᓐᓄᓐ ᓄᓐᓄᓐᓄᓐ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Airuyaktuqtunik Ikumatjutiit

Message d'intérêt public

Explication des retards de facturation et des frais

Date de début : 17 mars 2023

Date de fin : 31 mars 2023

Ensemble du Nunavut

90 secondes

La Société d'énergie Qulliq (SÉQ) tient à informer les Nunavoises et Nunavois qu'il y a eu des retards dans la distribution des factures pour les mois de janvier et février, et que ces factures peuvent comporter des montants d'utilisation et des frais qui ne sont pas habituels.

Les factures du mois de janvier ont été émises pour toutes les collectivités, et les factures du mois de février seront envoyées au cours de la semaine prochaine.

Pour les clients à l'extérieur d'Iqaluit, la facturation indiquera des montants d'utilisation surestimés ou sous-estimés pour les raisons suivantes :

- Pour décembre, les compteurs ont été relevés vers le 19 décembre 2022, avant la période des Fêtes. Normalement, la consommation d'électricité du 20 au 31 décembre serait relevée et ferait partie de la lecture et de la facturation des compteurs pour le mois de janvier.
- Cependant, les activités de la SÉQ ont été interrompues après la cyberattaque qui s'est produite le 15 janvier 2023. Comme les compteurs n'ont pas pu être relevés pour le mois de janvier, la facturation pour ce mois a été estimée.
 - Les clients qui reçoivent une subvention sur les tarifs plafonnés à 1 000 kilowattheures (kWh) par mois en hiver ont vu leurs factures de janvier estimées à 900 kWh afin de leur permettre de recevoir la subvention complète sur les tarifs auxquels ils sont admissibles. Il peut s'agir d'une surestimation pour certains clients.
 - Tous les autres clients ont reçu une estimation de leur consommation en janvier en fonction de leur utilisation d'électricité en décembre. Il pourrait s'agir d'une



ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Airuyaktuqtunik Ikumatjutiit

sous-estimation pour certains clients.

À Iqaluit, les relevés des compteurs de décembre ont porté sur le mois complet. En raison de la cyberattaque, les factures du mois de janvier ont été estimées selon la moyenne d'utilisation en novembre et en décembre.

Un véritable relevé des compteurs pour tous les clients a été effectué pour février et est reflété sur les factures pour ce mois.

Tout réajustement requis sur les comptes pour les mois partiels de relevés de compteurs et l'utilisation estimée sera appliqué à une facturation future. La SÉQ s'efforce d'obtenir cette information aussi rapidement que possible et fournira une mise à jour ainsi que de plus amples renseignements sur réajustements, dès que disponibles.

Les frais de retard de paiement sur les factures de janvier et de février seront annulés ou crédités. Les crédits seront automatiquement appliqués à une facturation future.

Si des clients éprouvent des difficultés à payer leurs factures, ils peuvent communiquer avec notre bureau du service à la clientèle au 1-866-710-4200, ou par courriel à CustomerCare@qec.nu.ca, pour discuter des options de mode de paiement flexible.

La SÉQ souhaite également informer nos clients du programme de facturation nette que nous fournirons les crédits de facturation et d'énergie solaire à jour aussitôt que possible. En raison des défis actuels liés aux retards de facturation, les crédits de facturation nette seront reportés au prochain exercice financier.

Nous remercions notre clientèle pour la patience et la compréhension dont elle fait preuve dans les circonstances. Nous continuons de travailler à rétablir nos activités à leur pleine capacité et à minimiser les inconvénients pour nos clients.

###



ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Airuyaktuqtunik Ikumatjutiit

Relations avec les médias :

Bibi Bilodeau

Agente des communications

Communications ministérielles

Société d'énergie Qulliq

867 979-7520

bbilodeau@qec.nu.ca